

**PREFETE DE LA REGION NORMANDIE**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

à

Madame la Directrice  
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION  
ET D'ORIENTATION  
20 avenue du Général de Gaulle  
27350 ROUTOT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie

Service Emploi Formation Insertion  
( Unité de gestion et de pilotage)

téléphone : 02.32.76.16.77  
télécopie : 02.32.76.16.79

Rouen, le 23 juin 2016

Affaire suivie par Elisa Lemarchand  
Tél : 02.32.76.16.69  
Ref : EL/123/2016  
Lettre recommandée avec avis de réception

**Objet : titre du ministère chargé de l'emploi**

Monsieur le Directeur,

Suite à votre demande, je vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément pour l'organisation des sessions de validation conduisant au titre professionnel «Assistant(e) de vie aux familles ». Cette décision vous autorise à organiser, sous l'autorité de la Directrice de l'unité départementale de l'Eure les sessions de validation conduisant au titre professionnel susmentionné.

Conformément à l'article L 335-6 du code de l'éducation, le titre professionnel est une certification délivrée au nom du ministre chargé de l'emploi qui atteste de compétences directement opérationnelles en entreprise. La délivrance de cette certification s'appuie sur le respect des modalités de validation fixées par les textes réglementaires.

Dans ce cadre, vous veillerez à ce que le responsable des sessions de validation ainsi que les jurys habilités par mes services bénéficient d'une information complète et actualisée sur ces modalités.

Je précise que les informations relatives à la programmation des sessions de validation ainsi que celles concernant les candidats doivent être enregistrées dans l'applicatif VALCE.

Tout changement intervenant dans l'organisation des sessions de validation, telle que présentée dans la demande d'agrément, doit être porté à la connaissance de mes services dans les meilleurs délais.

Pour l'organisation des sessions de validation, votre interlocuteur de l'unité Départementale de l'Eure est Madame Marie-Lise GUICHET.

Comptant sur votre engagement en faveur de l'accès à la qualification, par la délivrance du titre professionnel, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Préfète de la région Normandie  
Et par délégation  
La responsable du Service UGP



Delphine BRILLAND

La Préfète de la région Normandie

Vu les articles R. 338-1 à R. 338-8 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 08 décembre 2008 modifié portant règlement général des sessions de validation pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ;  
Vu l'arrêté du 19 janvier 2010 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation ;  
Vu l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Vu l'arrêté du 17 mars 2016 relatif au titre professionnel ou certificat complémentaire de spécialisation (CCS) « assistant(e) de vie aux familles » ;  
Vu la demande d'agrément formulée le 28 avril 2016 par l'organisme MFR 20 avenue du Général de Gaulle 27350 ROUTOT

*Décide*

Article 1<sup>er</sup> :

L'agrément pour l'organisation des sessions de validation conduisant au titre « assistant(e) de vie aux familles » est accordé à l'organisme MFR à Routot représenté par Monsieur Ludovic ROSE;

Article 2

L'agrément est accordé à compter du 05 juillet 2016 au 05 juillet 2021.

Article 3

Le nombre maximum de candidats pouvant être présentés simultanément au regard des prestations déclarées est de : 1.

Article 4

Le lieu d'organisation des sessions de validation pour le titre mentionné à l'article 1<sup>er</sup> est : MFR 20 avenue du Général de Gaulle à ROUTOT

Article 5

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie et le Directeur de l'unité départementale de l'Eure sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à ROUEN, le 23 juin 2016

Pour la Préfète de région Normandie  
Et par délégation  
La responsable du service UGP



Delphine BRILLAND